



## **Intervention des élus SE-UNSA à la CAPA des recours rendez-vous de carrière du 28 janvier 2019**

Monsieur le Secrétaire Général  
Madame la Directrice des Ressources Humaines,  
Mesdames et messieurs Les représentants de l'Administration,  
Mesdames et messieurs Les représentants des personnels élus,

La CAPA des certifiés d'aujourd'hui nous amène à examiner les recours faits par nos collègues suite aux rendez-vous de carrière.

Dans un premier temps, je tiens à rappeler pourquoi le SE-Unsa a signé le protocole PPCR et notamment la mise en place des rendez-vous de carrière. Deux éléments de ces rendez-vous de carrière sont pour nous des avancées majeures :

- L'égalité de traitement : tous les enseignants sont évalués au même moment, c'est-à-dire celui où leur carrière peut évoluer (accélération d'échelon ou passage à la hors-classe).
- Le rendez-vous de carrière prend en compte l'ensemble du travail et de l'investissement d'un enseignant dans sa classe et dans son établissement, ce qui correspond à la réalité de notre travail aujourd'hui.

Les statistiques que vous nous présentez pour cette CAPA montrent que peu de collègues ont fait un recours suite aux rendez-vous de carrière de l'année dernière. On peut s'en réjouir, mais on peut aussi avoir une autre lecture : nos collègues ne se sont peut-être pas encore appropriés cette procédure. Il est donc possible qu'il y ait plus de saisines de la CAPA l'année prochaine.

Pour cette année, nous souhaitons qu'un certain nombre d'appréciations soient revenues à la hausse lorsque l'évaluation des items ne correspond pas à l'appréciation finale.

Ces mêmes statistiques montrent aussi que les recours sont plus nombreux pour le troisième rendez-vous de carrière avec la perspective de la promotion à la hors classe, qui est un enjeu plus important dans l'évolution de carrière.

Cette dernière remarque nous amène donc à la situation des collègues qui, pour être promouvables à la hors-classe l'année dernière, alors qu'ils avaient dépassé la plage d'appel, ont reçu des avis primaires et des appréciations sans même un entretien. Le SE-Unsa a montré l'année dernière lors de la CAPA hors-classe, que plusieurs centaines de ces collègues avaient été dégradés dans cette opération transitoire. Toujours est-il qu'aucune procédure n'était prévue pour permettre à ces collègues de formuler un recours, raison pour laquelle aucun d'entre eux ne verra sa situation examinée aujourd'hui, ce que le SE-Unsa n'accepte pas.

Cependant, les lignes sont amenées à bouger. La dernière rencontre en date au ministère nous permet néanmoins d'avancer. Si le ministère refuse de revenir sur la pérennité des avis, ce que le SE-Unsa regrette, au moins pour les collègues de la période transitoire, une note de service devraient vous parvenir pour autoriser, de manière exceptionnelle, à revenir sur l'appréciation mise l'année dernière pour la hors classe. Certes, cette décision va nous contraindre à nous réunir de nouveau et à organiser une CAPA supplémentaire, mais elle permettra à chacun de faire valoir ses droits et à obtenir de l'administration qu'elle traite de manière équitable les promouvables issus des rendez-vous de carrière et les autres.